#### **VILLE D'ISTRES**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Bonjour, Mesdames, Messieurs, chers Collègues. Je demande à Mme Slotala de faire l'appel, s'il vous plaît. Merci.

Madame SLOTALA, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

# Étaient présents :

Mesdames et Messieurs François BERNARDINI (uniquement pour le point 1), Nicole JOULIA, Eric CASADO, Céline CAMOIN, Alain ARAGNEAU, Carole FALCO, Yves GARCIA, Suzelle AYOT, Pierre IMBERT, Patricia SANTINI, Michel COLSON, Catherine QUET, Didier TRONC, Laurent BREMAUD, Claude MORA, Johny BLANCHON, Loïc GEFFRAULT, Alain BERNARDET, Patrick GRIMALDI, Gilles PRIAUD, Françoise SLOTALA, Loïc RAOULT, Olivier MAYOR, Véronique DECOMBIS, Géraldine GOUIN, Jocelyn PLANELLES, Michèle LEBAN, Robin PRETOT, Michel CAILLAT, Grégory GABANOU.

#### Absents excusés:

Mesdames et Messieurs,
Céline TRAMONTIN, Adjointe au Maire, procuration à Monsieur TRONC
Marc EINAUDI, Adjoint au Maire, procuration à Madame CAMOIN
Marie-José ALVERNHE, Conseillère Municipale, procuration à Madame MORA
Lara CAMBILLAU, Conseillère Municipale, procuration à Madame SANTINI
Marie-Angélique GODIN, Conseillère Municipale, procuration à Monsieur BREMAUD
Nabila BRAHMIA, Conseillère Municipale, procuration à Madame QUET
Jérémy SIERRA, Conseiller Municipale, procuration à Madame DECOMBIS
Barbara LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Madame SLOTALA
Jade REYNAUD, Conseillère Municipale, procuration à Monsieur GRIMALDI
Marie-Cécile BOUTROUX, Conseillère Municipale, procuration à Monsieur GARCIA
Sandy POLETTO, Conseiller Municipal, procuration à Monsieur CAILLAT
Rose CRIADO

## Absents:

Aucun.

\*\*

M. le MAIRE.- Quelques explications, s'il vous plaît, sur la date du report de ce Conseil municipal. Il était initialement prévu le 10 avril. Comme nous avons cru comprendre que quelques interrogations pouvaient se porter sur le déroulement de la séance étant donné que celle-ci demande l'examen du Compte Financier Unique —qui n'est autre que le compte administratif, je vous le rappelle— qui doit être voté lors de cette séance. Bien que l'article 2121-14 du CGCT, que nous avons toujours appliqué et respecté, n'ait pas été modifié, il se trouve que cette année la Préfecture des Bouches-du-Rhône, comme d'autres, en a fait une interprétation différente. Cela a d'ailleurs entraîné quelques élus à solliciter une observation au Sénat, qui lui-même, par l'intermédiaire d'un sénateur, a posé la question au Gouvernement qui n'a pas fait lieu de réponse à ce jour. Ainsi, le secrétaire général de la Préfecture indique que le maire ne peut reprendre la présidence de la séance au cours de laquelle le CFU est voté. Ce qui, à mon sens, est assez curieux, voire assez illégal, dans

la mesure où l'on peut imaginer difficile que l'on ne puisse pas permettre à un maire de voter le budget qu'il présente. Mais enfin... Cela a suscité bien sûr l'émoi de certains élus, comme je viens de vous le dire, mais cela a pris une proportion directe au niveau des Bouches-du-Rhône puisque le Président Cristiani en a appelé le Préfet pour lui demander la clarification de ce point. Cela n'a pas pu se faire puisque le Préfet ne pouvait pas lui répondre dans la mesure où une question avait été posée aux ministres au Sénat, il y avait donc une attente de ce côté-là. En l'absence de réponse de ce dernier, alors que la date de notre Conseil municipal approchait, j'ai souhaité la différer et éviter tout débat sur le sujet. Sous-entendu, les recours que certains aiment bien pratiquer uniquement pour ennuyer le maire en place. Il y aura donc deux séances aujourd'hui. La première pour le vote du CFU, que je ne présiderai pas et à laquelle je ne prendrai pas part comme cela a toujours été fait. Et la seconde, que je présiderai, après une courte interruption de séance, pour présenter et faire voter le budget que je défends avec les élus de la majorité ainsi que d'autres points à l'ordre du jour. Cette explication étant faite, nous pouvons démarrer la première séance.

Ce qui est quand même un peu cocasse c'est que, entre-temps, nous avons eu les services de la Préfecture et la Sous-préfecture a dit « N'ayez aucune crainte, quelle que soit la forme et quelles que soient les discussions, nous approuverons, en tout cas nous aurons à cœur de prendre toutes les délibérations en compte ». Vous n'avez donc pas de menace de recours mais le principe de précaution a été mené avant et donc jusqu'au bout.

Donc deux séances le même jour, ce qui va nous permettre de prendre le rythme comme d'habitude, et notamment, malheureusement, sur un premier point qui concerne les décès.

Notre Conseil municipal a été touché puisqu'après le deuil d'Alain Aragneau nous avons eu le regret de voir le départ de Mme Einaudi mère -Raymonde je crois- ce qui explique l'absence de Marc aujourd'hui.

Je veux également que nous nous associons au décès qui touche l'un de nos colistiers, qui s'appelle Romain Aquaron, par le départ de son parent, son oncle, qui est décédé le 29 mars à l'âge de 90 ans. Il était issu d'une famille de commerçants istréens, il a commencé sa carrière professionnelle en tant que livreur de charbon aux côtés de son père, un dur métier qu'il aimait car il apportait un peu de chaleur aux foyers istréens. Puis, suite à la rencontre avec sa chère épouse, ils ont tenu tout deux le Bar du XXème. Ils reprirent le Bar du Cours qu'ils firent prospérer, laissant aux Istréens un souvenir de ce lieu apprécié de tous, et plus particulièrement de la jeunesse de l'époque où je pouvais m'y retrouver avec quelques camarades de ma génération. Puis, grâce à son esprit visionnaire, il a compris qu'Istres, avec la Base aérienne, manquait cruellement d'hébergements. C'est ainsi qu'il a construit, pratiquement seul, sur le terrain familial, à la place de l'entrepôt des cuves à charbon, l'Hôtel du Castellan, toujours aux mains de sa famille puisqu'il est tenu aujourd'hui par son fils et son épouse qui ont su garder un bel esprit familial au sein de leur établissement. Nous saluons la mémoire de M. Aquaron, un homme droit, juste, aimant le travail, passionné de danse, et surtout, comme le rappelle son entourage, très fidèle en amitié. Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa famille, son fils, sa belle-fille, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants. J'ai également bien sûr une pensée pour son neveu Romain. Je vous demande de vous lever, s'il vous plaît, pour respecter quelques instants de recueillement.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Merci.

## A - Communications de Monsieur le Maire

M. le MAIRE.- Seulement deux communications mais d'importance. Il est dommage que la presse ne soit pas là mais on les lui communiquera après.

Je tiens à l'instant à préciser ma position sur le dossier HyVence, sujet du moment qui divise et qui a largement été commenté dans la presse ces dernières semaines. J'ai participé, avec Patrick Grimaldi, le 2 avril dernier à Fos-sur-Mer, au lancement de la concertation. J'y étais en tant que Maire d'Istres et aussi en qualité de Vice-président de la Métropole, chargé plus précisément des dossiers industriels de notre territoire, et je représentais à ce moment la Présidente Martine Vassal.

Tout d'abord, pour ceux étonnés de mon silence jusqu'à ce jour, je donnerai une explication simple. D'une part, j'ai pour habitude d'émettre un avis en ayant une connaissance plus affirmée, ce qui m'a permis de consulter plusieurs corps différents, notamment des élus, des industriels, des associations, et j'ai pu ainsi me faire ma propre philosophie sur le sujet. Ce même

parcours a été suivi par M. Patrick Grimaldi, qui m'assiste dans ce dossier comme dans tous ceux de notre territoire. D'autre part, contrairement à ce qui a été annoncé au tout début, la Ville d'Istres n'est nullement propriétaire des Etangs de Lavalduc et de l'Engrenier, je n'avais donc pas une qualité particulière pour dire quelque chose avant les autres. Enfin, rien n'était urgent puisque l'ouverture de l'enquête publique s'est faite très récemment.

C'est donc dans cet état d'esprit et ce *timing* que mes propos doivent être considérés. Il faut avoir conscience que donner son opinion sur ce projet nous fait naviguer entre deux argumentations solides et controversées. D'un côté, il est incontestable que le projet HyVence représente une avancée conséquente sur le chemin de la transition énergétique par la production d'hydrogène bas carbone qui contribue à décarboner les activités industrielles de la zone de Fos, répondant ainsi aux objectifs locaux, régionaux et nationaux. Il serait donc de pure mauvaise foi de nier son utilité et son importance stratégique dans l'ère de la construction de l'énergie verte et du renforcement du réseau électrique dans notre secteur. Ce serait le cas si l'on faisait abstraction aussi du lieu et de la nature de cette installation en minimisant ou en relativisant son impact.

Le choix du site, l'Etang de Lavalduc et de l'Engrenier, pose de vraies questions, tout en paraissant assez surprenant. Bien que l'on comprenne la facilité et l'économie pour la Société Géosel de retenir un terrain qu'elle exploite déjà, on peut s'interroger sur cette option qui, au final, placera la Ville de Fos-sur-Mer dans une enclave bordée de chaque côté par des sites industriels. Il ne m'appartient nullement d'apprécier cette donnée car elle ne relève pas de ma responsabilité, ni même de celle de la Métropole. Toutefois, on ne peut laisser de côté les risques encourus, notamment ceux touchant la sécurité des riverains et, pour le coup, celle des Istréens, puisque limitrophes de l'étang, tout comme les conséquences sur leur vie quotidienne. On ne peut également ignorer les difficultés d'accès, temporaires lors du chantier, constantes lors de l'exploitation de l'usine. D'autant que les éléments n'apparaissent pas sur les plans communiqués.

Le côté environnemental présente un choc écologique brutal. Nous assistons à un débat curieusement oppositionnel un peu surréaliste car, d'une part, la population et les associations considèrent que l'on doit privilégier ce lieu qui n'est pas, selon leur point de vue, industriel car abandonné sur ce thème depuis des générations. Et d'autre part, les industriels qui affirment que le site déjà exploité, et sous-entendu déjà pollué, en l'absence, selon eux, de toute vie organique, ne connaîtra pas des conséquences plus néfastes.

A cette explication, que je considère comme assez légère, on doit rappeler tout de même que les deux étangs sont classés en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique inscrite au patrimoine naturel de la région, ce qui signifie clairement qu'il présente un intérêt biologique remarquable. La biodiversité n'est donc pas nulle car plusieurs espèces existent, ne pouvant être réduites à de simples souvenirs du temps passé. C'est donc un lieu reconnu d'un grand intérêt pour la faune aquatique et paludique, nicheuse ou hivernante, et même migratrice. On se rappelle tous des bons moments que nous pouvons passer à côté de ces étangs lorsque nous regardons les flamants roses.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, l'impact paysager et touristique est également frappant, et peut-être le plus choquant car cette usine va dénaturer le site. L'exploitation de l'usine s'accompagnant de la production d'électricité provenant de la mise en place de panneaux flottants sur 500 hectares des deux étangs va considérablement changer la perception et l'utilisation du site. Ce lieu ne sera plus l'aire de promenades, ou du moins très difficilement, plus l'aire des randonnées cyclistes, plus l'aire des bons moments de détente pour beaucoup d'habitants de notre région et de nos villes. Il modifiera le champ visuel en annulant l'effet rose de la surface des eaux. Il va se trouver en grande incohérence avec le formidable site archéologique de Saint-Blaise qui attire des milliers de visiteurs chaque année, qui a été prodigieusement revitalisé par la Métropole et qui se trouvera dès lors en lisière d'un nouveau site industriel.

Tous ces éléments en discordance avec le projet ne semblent, ni subjectifs, ni abusifs. Ils reflètent un sentiment d'incompréhension et suscitent le rejet.

En conclusion, sous cette forme de présentation, le projet ne me paraît pas acceptable. Si son intérêt est particulièrement évident, sa réalisation semble extraordinairement délicate. C'est pourquoi, dans les circonstances actuelles, il ne peut recevoir mon appréciation, mon approbation, ni celle de la Métropole dont je suis le porte-parole. L'avenir proche nous dira si la Société Géosel aura été sensible aux remarques de la population et à nos propres observations.

Deuxième et dernier sujet concernant les communications. Le plan Ségur, lancé par le Gouvernement pour l'amélioration des équipements de santé, a donné à la Région Sud une large

enveloppe pour couvrir cet objectif. L'ARS, l'Agence Régionale de la Santé, a confié à l'Hôpital de Martigues la mission d'entrevoir un avenir différent pour la maison de retraite des Cardalines car il exerce la tutelle de cet équipement dédié à l'hébergement et aux soins des personnes âgées dépendantes. C'est effectivement le croisement qu'il y a entre la responsabilité, qui peut être la mienne en tant que Président, mais la réalité opérationnelle est assumée par l'Hôpital de Martigues et l'on a été assez heureux de l'avoir en soutien au moment où nous avons eu quelques difficultés à la maison de retraite lorsqu'il y a eu une gestion un peu fantaisiste.

C'est un bâtiment qui me tient, je le dis franchement, particulièrement à cœur, car, outre sa nature sanitaire, voire humanitaire, j'estime que j'ai sans doute pris là, en ce lieu, il y a plusieurs années, l'une des décisions les plus importantes de mes mandats successifs.

Je me rappelle que répondant à l'invitation de visiter l'ancienne maison de retraite située boulevard Frédéric Mistral, visite que l'on a pu considérer comme un raid puisque ma présence dans les lieux n'a pas dépassé les 5 minutes. A la mine un peu déconfite du directeur qui m'indiquait qu'il était désolé de voir que le temps était bien trop court pour tout voir, pour être très sensibilisé, je lui ai dit rapidement « Sortons, allons discuter quelques instants sur le trottoir ». J'avais vu, j'avais senti et j'avais ressenti comment pouvait être le désespoir humain autant pour les patients que le courage exemplaire pour les soignants. Et je lui ai dit simplement « Préparez-vous à déménager, je vous promets que vous aurez un équipement plus digne et plus respectueux dans très peu de temps ». Ainsi, 2 ans et demi plus tard, naissait la maison des Cardalines au quartier de la Prédina.

M. Meillac n'est plus de ce monde mais je peux vous assurer que son action, jusqu'à son départ à la retraite, nous a permis de transformer un mouroir en un équipement hautement respectueux des personnes accueillies, dont quelques-unes souvent seules car abandonnées par leur famille. Equipement digne qui a subi l'érosion du temps et qui fait qu'aujourd'hui on ne peut pas dire qu'il réponde au meilleur fonctionnement pour accueillir les personnes atteintes de maladies, qui n'étaient pas du tout traitées, ou peu, ou moins, à cette même époque.

C'est pourquoi l'Hôpital de Martigues m'a proposé de réfléchir à un nouveau projet fondé sur une alternative : soit une reconstruction sur place avec une restructuration et une extension, soit l'érection d'un nouvel équipement en un autre lieu. J'ai choisi cette deuxième option car j'ai jugé que la première était très compliquée dans la mesure où elle nous obligeait à construire avec le maintien des patients sur place et avec une opération tiroir toujours un peu délicate. J'ai donc travaillé avec l'EPAD pour rechercher un terrain et j'ai pu proposer une parcelle qui a reçu l'accord de l'Hôpital de Martigues.

Je peux donc vous dire que cet équipement qui regroupera 82 lits se situera sur le chemin de la Manne. Plus qu'une simple maison de retraite, c'est un ensemble immobilier que l'on appellera « Maison à vivre des Cardalines », qui accueillera, en plus d'espaces dédiés à l'EHPAD, 15 à 30 logements sociaux à usage locatif qui seront réalisés par Ouest Provence Habitat. A ce titre, il sera considéré comme un nouveau projet pilote au niveau national. Ce sera le premier.

Une fois de plus à Istres -où il ne se passe rien depuis 10 ans, selon certains- nous disposerons d'un projet inédit. Ce projet commun s'inscrit dans la volonté de répondre à de nouvelles grandes orientations, rappelant l'amélioration de l'offre de prise en charge médicosociale des résidents âgés du territoire en maison de retraite médicalisée qui deviendra une référence pour l'accueil de nos seniors. Mais la philosophie de ce bâtiment ne s'arrêtera pas à cette mixité ou à cette conjugaison, elle s'étendra pour ouverture vers l'extérieur, donnant ainsi une dimension de sociabilisation avec un lieu d'habitation, ce qui renforcera davantage encore son côté de pilote national. Il y aura donc la construction d'un lieu de vie où l'on soigne et où l'on admet une promiscuité, et où l'on peut effectivement prodiguer d'autres soins. Un lieu où les droits des patients sont préservés, droit aux loisirs, à la liberté de sortir, d'accueillir, à la culture, au vote, à la sexualité. Des lieux qui garantissent le respect de la dignité et de la vie privée. Un lieu de travail permettant aux professionnels d'exercer leur métier dans des conditions agréables et optimales, où ils auront le temps d'écouter les résidents et de prendre soin d'eux comme ils le souhaitent, comme ils savent le faire, ce qui bien sûr enrichit le sens de leur mission. L'essentiel des locaux sera construit en rez-dechaussée, permettant ainsi l'accès des résidents à un espace extérieur. Cet EHPAD de demain intègrera d'autres activités au sein du bâtiment afin de faciliter les liens, d'ouvrir l'EHPAD sur la ville et de créer des tiers-lieux avec des échanges intergénérationnels.

C'est ainsi que seront intégrées à ce projet les activités suivantes : un centre de consultations avancées du centre hospitalier de Martigues offrant des consultations de généralistes et de spécialistes ; un centre de ressources territorial qui favorisera le maintien des personnes âgées

à domicile; des locaux accueillant des associations culturelles istréennes avec des salles de répétition, d'exposition, mais également une scène; un salon de coiffure ouvert aux résidents, aux personnels, aux familles et aux personnes extérieures. Un lieu d'animation pour les EHPAD qui sera donc accessible à toutes les associations; un espace de coworking (travail commun) ouvert au public; une salle de sport; une salle de restauration accessible aux familles et aux particuliers.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de qualité humaine différente de ce que nous avons connu mais s'approprie aussi les normes environnementales se traduisant notamment par la mise en place de dispositifs réels tels que le traitement des façades, l'isolation thermique, la maîtrise des consommations énergétiques.

Le montant de l'opération est évalué à 21 042 000 € et sera intégralement réalisé grâce à des financements croisés de l'Hôpital de Martigues qui a su capter les financements de l'ARS en intégrant la participation du Conseil départemental de 5 M€ que m'a assurée Mme Martine Vassal, Présidente de cette collectivité. D'ailleurs, elle m'en a tellement assuré que si je vous en fais part c'est parce que l'ARS est maintenant assurée de tout cela pour pouvoir lancer l'opération.

Le détail des financements est donc le suivant : Conseil départemental 5 M€, subvention de l'ARS 7 515 000 €, l'emprunt qui sera contracté par l'établissement 7 800 000 €, et une part d'autofinancement du même équipement de 727 000 €.

Le permis de construire sera déposé dans un peu moins d'une année afin de permettre le démarrage des travaux en janvier 2026 et une ouverture du bâtiment en septembre 2027. Eh oui ! Une plaque dorée supplémentaire !

Je me réjouis d'une telle initiative due au dynamisme et à la vision d'avenir de M. Mondoloni, Directeur de l'Hôpital de Martigues, qui s'est inscrit immédiatement dans cette démarche. En effet, il y a plus d'un an, lorsqu'il est venu me présenter cette réflexion sur ce sujet, avec le Docteur Colson nous avons bien sûr adhéré et nous avons nous-mêmes apporté notre propre contribution. Nous avons travaillé avec M. Mondoloni, nous sommes heureux aujourd'hui d'annoncer la validation de ce dossier par l'ARS. J'en profite pour le saluer, comme je l'ai fait publiquement sur les différentes étapes de la collaboration qu'il mène avec nous, avec son Hôpital, puisqu'avec son excellent état d'esprit il a pu prendre la mesure de nos difficultés en matière de santé et essayer d'apporter des solutions, agir avec nous, lui-même comme un véritable partenaire, nous aidant à trouver des solutions pour répondre aux besoins des Istréens, à l'image du centre de santé de la Pyramide. Et, par ailleurs, bien sûr, la collaboration avec le secteur privé, en l'occurrence la Clinique d'Istres, puisqu'à travers son esprit ouvert et ce sentiment de complémentarité qu'il a su initier entre l'Hôpital et la Clinique on a de plus en plus d'assurance que son maintien est acquis. Même si effectivement il y a toujours des modifications structurelles qui amènent des parts de marché de la santé différemment courues.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais vous dire. Je vais donc vous laisser sur l'ordre du jour.

Je vais vous demander d'approuver le compte rendu du dernier Conseil municipal. (Pas d'observation.)

Je le considère donc comme approuvé à l'unanimité.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

#### B — Décisions valant délibérations du 29 février 2024 au 22 mars 2024

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire du 29 février 2024 au 22 mars 2024, conformément à la délégation des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues à l'article L.2122-23.

M. le MAIRE.- Je sollicite votre avis éventuellement sur les décisions valant délibérations du 29 février 2024 au 22 mars 2024. Y a-t-il une remarque ?

M. CAILLAT.- S'il vous plaît. Je voudrais des précisions sur une décision valant délibération qui fait état d'une consignation d'une somme au Tribunal correctionnel d'Aix, je crois.

M. DAVINI .- Quelle décision ?

M. CAILLAT .- Il n'y en a qu'une.

M. DAVINI. - C'est pour l'expertise du Théâtre de l'Olivier.

M. CAILLAT. - Merci.

M. le MAIRE. - Rien d'autre ? (Pas d'autre observation.)
Merci.

## **FINANCES**

1) Election du Président de séance pour les votes du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2023

Rapporteur : M. le MAIRE

L'élection du Président de séance pour les votes du Conseil municipal. Dispositions habituelles, même si le sigle change puisqu'on parle maintenant de Compte Financier Unique, c'est en fait le compte administratif. Je vous propose M. Loïc Raoult comme Président de la séance. Y a-t-il une remarque, une observation ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Parfait. Merci. Jusqu'à la fin de cette première séance, qui est le rapport 7, je m'en vais.

(M. le Maire quitte la salle ; M. Raoult prend la présidence de la séance.)

M. RAOULT .- Chers Collègues, bonjour ...

M. CAILLAT.- S'il vous plaît. Je crois savoir qu'il est marqué « Election du Président de séance », ne doit-on pas procéder à l'élection du Président de séance ?

M. BREMAUD. - On vient de le faire tacitement. Monsieur Caillat, M. le Maire vous a demandé s'il y avait des questions, cela valait délibération.

M. CAILLAT.- Oui, c'est vrai. Quand on discute avec les gens, ici, on a l'impression que l'on a un vivier de futurs prix Nobel. Moi je vais simplement poser quelques petites questions, je pense que nous devrions procéder à l'élection du Président de la séance. D'ailleurs je pense que vous l'avez prévu puisqu'il y a une urne.

M. RAOULT.- Si cela vous tient à cœur à ce point, on peut le faire, il n'y a pas de souci. On va donc le faire.

M. CAILLAT. - Je pose la question.

M. RAOULT.- Je vous réponds, on va le faire.

M. CAILLAT.- Excusez-moi, Monsieur : « Finances ». Premièrement : « Election du Président de séance pour les votes ».

M. RAOULT.- Mme Joulia va le faire. Je vais reprendre ma place.

M. CAILLAT. - Non, vous pouvez rester.

M. RAOULT .- Non, je ne peux pas rester là.

Mme CAMOIN.- Non, s'il est là c'est qu'il est Président. Si l'on doit voter il ne peut pas être là.

## (Arrivée de M. Casado.)

(M. Raoult retourne dans l'Assemblée ; retour de M. le Maire.)

M. le MAIRE.- Quand je vous disais qu'il y en a qui sont vraiment voués à ennuyer le monde. Avec un esprit de contentieux permanent. Alors, on m'a dit à bulletin secret, pas à main levé. M. Caillat veut à bulletin secret. Il y en a qui sont comme cela... Je tairai le nom commun et j'ajouterai l'adjectif « patenté ». Rituel, c'est comme ça. C'est leur façon d'exprimer leur sentiment politique. Alors, on n'a pas prévu les bulletins pour cela?

Mme JOULIA .- Oui, on les a.

M. le MAIRE. - Y a-t-il un autre candidat ? (Pas d'autre candidat.)

Allez, tuons vite le suspense. (Rires.)

Ecoutez, cette mascarade... Moi je suis censé être parti donc je repars. J'ai voté, continuez. Monsieur Mayor, vous aurez l'amabilité de suivre le scrutin difficile et plein de suspense comme vous le faites habituellement ?

M. MAYOR .- Pour une fois que je ne suis pas candidat.

(M. le Maire quitte la salle.)

(Il est procédé au vote puis au dépouillement.)

M. Loïc Raoult est élu Président de séance à la majorité : Nombre de membres présents : 41 Nombre de suffrages exprimés : 41 Bulletins en faveur de M. Loïc Raoult : 36 Bulletins Blancs : 4

uneuns Biancs : 4 Bulletin Nul : 1

M. RAOULT - Chers Collègues, merci. Je vous propose que l'on poursuive l'ordre du jour de cette séance consacrée aux finances et aux Comptes Financiers Uniques.

Un petit rappel. Depuis 2022, pour la deuxième année, nous utilisons le Compte Financier Unique, conformément à la délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2021. Le CFU concerne 6 budgets : le budget principal, c'est celui que je vais vous présenter, et ensuite mes collègues en délégation vous présenteront le budget annexe de la régie des agents de la Ville, le budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres, le budget annexe de la régie du bowling municipal d'Istres, et le budget annexe de la régie des parkings Métropole.

Pour chaque budget, dans vos documents vous disposez des résultats d'exercice 2023, d'une synthèse de l'exécution budgétaire 2023 sous la forme du document joint en annexe de la note relative au budget principal, et des maquettes des 6 Comptes Financiers Uniques. Tout le monde a lu cela avec attention ?

# 2) CFU 2023 – Budget principal

Rapporteur: M. RAOULT

Je vais à présent vous présenter la synthèse des résultats de l'exercice 2023 du budget principal. (Lecture du rapport.)

Monsieur Pretot.

M. PRETOT.- Merci, Monsieur le Président. Je serai très court, on va se garder surtout pour le budget parce que les choses sont quand même un peu liées, mais l'on votera évidemment défavorablement ce Compte Financier Unique pour les raisons qu'on a largement évoquées lors du Débat d'Orientations Budgétaires. A savoir que l'on avait encore une fois un exercice qui était équilibré par des jeux de restes à réaliser et qui sont quand même assez importants, enfin trop à mon goût, pour pouvoir être raisonnables. De 10 M€ de recettes qui sont

inscrites alors qu'on ne les a pas, et de 5 M€ de dépenses, qui sont inscrites à l'exercice futur et qui auraient dû pourtant concerner cet exercice, qu'on enlève de notre charge de budget, et au prix aussi d'un peu plus de 4 M€ de dépenses qu'on a annulées en cours d'année. Ces éléments nous poussent à ne pas voter favorablement ce budget.

D'autant plus que, encore une fois, sur l'épargne, même si vous dites qu'elle s'améliore, quand je prends l'épargne brute que vous annoncez à 6,4 M€ et qu'on en déduit les 5,9 M€ de capital de la dette à rembourser, je ne tombe pas sur 1,2 M€ d'épargne nette mais plutôt sur 470 000 €, ce qui est plutôt très faible. Et même 1,2 M€, compte tenu de la masse du budget et de l'ambition que vous allez porter après en investissement –mais l'on en parlera au cours du budget—je pense que l'on est très en deçà des ambitions que l'on doit avoir en termes d'épargne et de facilité budgétaire.

Je n'en dis pas plus puisque l'on a assez parlé lors du DOB et l'on a pris un peu de temps, on va donc se rattraper au budget. Je vous remercie de votre attention.

M. RAOULT. - D'autres remarques ? (Pas d'autre observation.) Je vous propose de passer au vote.

POUR : 34 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

CONTRE: 6 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (BERNARDINI François)

Je vous remercie. Je vais désormais passer la parole à Mme Camoin qui va nous rapporter le Compte Financier Unique relatif à la régie des agents de la Ville d'Istres.

3) Compte Financier Unique 2023 – Budget annexe de la régie des agents de la Ville d'Istres

Rapporteur: Mme CAMOIN (Lecture du rapport.)

M. RAOULT. - Merci, Madame Camoin, Qui est contre ?

**POUR**: 37 voix (Listes Nous sommes Istres!, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

ABSTENTIONS: 2 voix (Liste Istres Audacieuse)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (BERNARDINI François, PRETOT Robin)

Je vous remercie. Monsieur Caillat.

M. CAILLAT.- Je l'ai déjà précisé en Commission, lorsque nous avons l'honneur de faire partie des Commissions et des Conseils d'administration où l'on nous donne les réponses que nous attendons, nous avons donc l'information sur le fonctionnement, il n'y a pas de raison que nous soyons contre. Je vote donc pour. En revanche, d'autres où nous ne pouvons pas participer, à ce moment-là on s'abstiendra.

M. RAOULT.- Vous ne pouvez pas participer mais je suis quand même convaincu que les services, notamment M. le DGS, sont à votre disposition et vous fournissent beaucoup d'éléments. Vous ne faites pas partie de toutes les commissions mais quand vous demandez les éléments je pense que vous les avez.

M. CAILLAT.- On ne veut pas faire partie de toutes les commissions, on dit que, à l'endroit où l'on doit voter des budgets, il serait peut-être normal que l'on puisse y sièger. On n'est pas très nombreux. Lorsqu'on siège au niveau de la régie des agents on pose toutes les questions, on a toutes les réponses et l'on est donc d'accord pour voter. Sur le bowling je voterai pour parce que je participe au Conseil d'administration, en revanche sur le reste je ne peux pas voter parce que c'est donner un blanc-seing à quelque chose que je ne connais pas. C'est tout. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Merci.

## M. RAOULT.- Je vous propose de passer au point numéro 4.

4) Compte Financier Unique 2023 – Budget annexe de la régie municipale des transports Rapporteur : M. ARAGNEAU (Lecture du rapport.)

POUR: 34 voix (Liste Nous sommes Istres!, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-

Cécile)

ABSTENTIONS: 6 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et

Partenaires, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (BERNARDINI François)

5) Compte Financier Unique 2023 – Budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres

Rapporteur: Mme CAMOIN (Lecture du rapport.)

POUR: 34 voix (Liste Nous sommes Istres!, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-

Cécile)

ABSTENTIONS: 6 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et

Partenaires, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (BERNARDINI François)

6) Compte Financier Unique 2023 – Budget annexe de la régie du bowling municipal d'Istres

Rapporteur : Mme SANTINI (Lecture du rapport.)

POUR : 36 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

ABSTENTIONS : 4 voix (Liste Istres Audacieuse, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (BERNARDINI François)

7) Compte Financier Unique 2023 – Budget annexe des parkings Métropole Rapporteur : M. ARAGNEAU (Lecture du rapport.)

POUR: 34 voix (Liste Nous sommes Istres!, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-

Cécile)

ABSTENTIONS: 6 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et

Partenaires, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (BERNARDINI François)

M. RAOULT.- Je vous remercie. Nous avons procédé au vote de tous les points de l'ordre du jour, la séance est donc clôturée. Rendez-vous à 10h pour la deuxième, c'est-à-dire maintenant.

La séance est levée à 10 heures 02.

Le Secrétaire de séance,

Pierre IMBERT

Le Maire d'Istres

François BERNARDIN